

23 JUILLET 2020, 15 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 23 juillet 2020

Tests de dépistage réalisés au Yukon	Cas confirmés : 13	Guérisons : 11	Tests négatifs : 1 433	En attente de résultat : 23	Nombre de tests effectués : 1469
--------------------------------------	--------------------	----------------	------------------------	-----------------------------	----------------------------------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020 et a été prolongé de 90 jours le 12 juin 2020.

Soins de santé

- Deux Yukonnais ont contracté la COVID-19 en voyageant dans une province canadienne : <https://yukon.ca/fr/news/covid-19-des-yukonnais-infectes-lors-dun-voyage>
- Depuis le 1^{er} juillet, 170 test de dépistage ont été effectués.
- Les professionnels des soins de santé ont élargi la liste des symptômes à surveiller pour le dépistage de la COVID-19 chez les Yukonnais qui n'ont pas voyagé en dehors du territoire : <https://yukon.ca/fr/news/expanded-testing-criteria-covid-19>.
- Le centre d'évaluation respiratoire a rouvert ses portes le 6 juillet.
- Les règles de visite de l'Hôpital général de Whitehorse ont changé. Tous les patients hospitalisés ont maintenant le droit de recevoir la visite d'une personne désignée.
- Il est maintenant possible de rendre visite aux résidents de centres de soins prolongés, à l'extérieur seulement.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, des [services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à la disposition des populations vulnérables.

Déplacements et frontières

- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée jusqu'au 21 août.
- Les résidents de la Colombie-Britannique et du Yukon sont autorisés à faire des allers-retours entre les deux régions sans avoir à s'isoler pendant 14 jours. Les résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont eux aussi autorisés à entrer au Yukon : <https://yukon.ca/fr/health-and-wellness/covid-19/border-enforcement-during-covid-19>.
- Les rassemblements de plus de 50 personnes sont autorisés et les restaurants peuvent reprendre leurs activités normalement.
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports du Yukon.
- Le gouvernement canadien exige désormais que soit vérifiée la température de tous les passagers à destination ou en provenance du Canada.
- Quiconque entre au Yukon doit se présenter à un agent de contrôle ou un agent des services frontaliers.

Entreprises et aides financières

- Le programme d'aide au loyer a été prolongé : <https://yukon.ca/fr/news/prolongement-du-programme-daide-au-loyer>.
- La bibliothèque publique de Whitehorse a ouvert ses portes.
- Les locataires résidentiels qui font l'objet d'une mesure de protection de la santé après le 25 juin, ou ceux qui ne peuvent pas respecter les conditions de leur convention de location parce qu'ils font l'objet de mesures de protection de la santé en raison de la COVID-19, ne peuvent être expulsés.

Application de la loi

- L'étape 3 devrait commencer le 1^{er} août 2020. Celle-ci devrait durer jusqu'à ce qu'un vaccin contre la COVID-19 soit disponible.
- À compter du 20 juillet 2020, on remettra à certains visiteurs un autocollant de véhicule à leur arrivée dans le territoire aux points de contrôle frontalier : <https://yukon.ca/fr/news/july-22-2020-covid-19-update>.
- Le gouvernement a présenté la version provisoire du plan opérationnel et d'apprentissage des écoles pour l'année scolaire 2020-2021. Pour en savoir plus : <https://yukon.ca/fr/news/mise-jour-sur-la-planification-de-lannee-scolaire-2020-2021>.
- Pour obtenir des informations sur l'application de la loi ou pour signaler les infractions à la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, envoyez un courriel à covid19enforcement@gov.yk.ca ou téléphonez au 1-877-374-0425.